



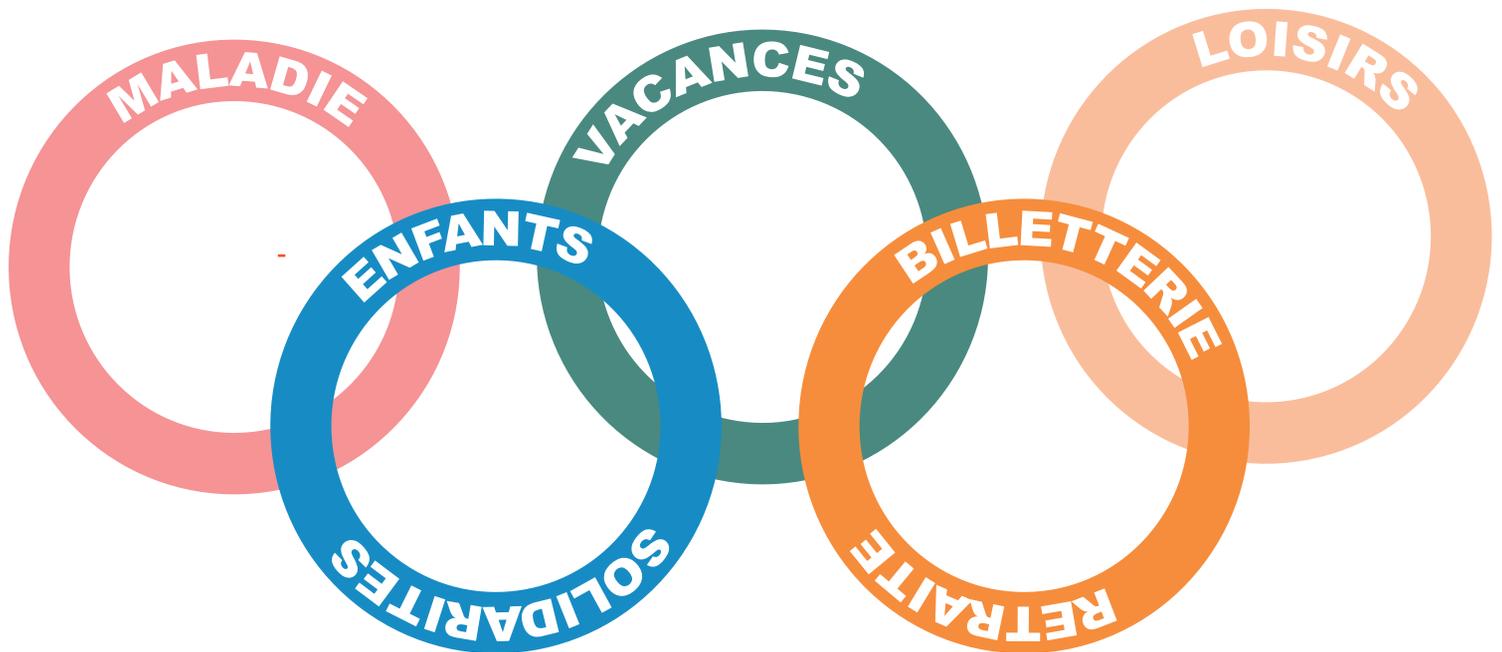
Les mandatsés **CFDT**  
au **CGOS**

**Santé-Sociaux**  
**PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR**  
**CORSE**

**VOUS INFORMENT**

# PRESTATIONS CGOS 2024

La **CFDT** santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : connaître vos droits CGOS en 2024 !



Si les hospitaliers évoluent,  
leur protection sociale  
et  
leur action sociale  
doivent évoluer !

Scannez  
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag  
gratuite sur [unitag.io/app](https://unitag.io/app)



# SOMMAIRE

Espace agent .....	p.1
Tranches de QF.....	p.1
Envoi CGOS .....	p. 1
Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie .....	p.2-3
Vacances .....	p. 4
- Vacances Adultes et Famille	
- Chèques Vacances	
- Vacances Prix Mini et Réduit	
Loisirs .....	p.5
- Titres Culture	
- Prestation Sports, Loisirs et Culture	
Enfants.....	p.6-7
- Prestation Naissance et Adoption	
- Garde d'Enfants et Soutien Scolaire	
- Garde d'enfants de 0 à 6 ans - CESU	
- Prestation Etudes, Education et Formation	
- Sports, Cultures et Loisirs Enfants	
- Vacances Enfants et Adolescents	
- Prestation Enfants en Situation de Handicap	
Solidarités .....	p.8-9
- Aides Remboursables	
- Aides Non-Remboursables	
- Fonds Social Logement	
- Fonds Solidarité Familial	
- Prestation Décès	
- Renseignements Juridiques	
Avantages.....	p.10
- Avantage Conso	
- Billetterie	
Retraités.....	p.11
- Départ à la Retraite	
- Prestation Annuelle retraité	
Agenda .....	p.12
La CFDT .....	p.13
Coordonnées Mandatés Régionaux .....	p.14

# ESPACE AGENT

Il doit être actualisé tous les ans , dès décembre pour ouvrir vos droits de l'année suivante.

Vous pouvez le faire tout au long de l'année.  
Ne passez pas à côté des aides, faites-le tout de suite....

**Que vous soyez :**

**Titulaires / stagiaires**

**Contractuels (dés votre premier jour de travail)**

**Retraités**

**Emplois aidés**

**Agents en disponibilité d'office pour raison de santé**

**Agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé**

**Agents à temps partiel (Les prestations sont versées à 100%)**

**Apprentis**

**Personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés)**



**La CFDT a obtenu les mêmes droits pour :**

**-Les agents à temps partiel**

**-Les 2 agents d'un couple hospitalier**

**-Les contractuels dès leur premier jour de travail**



**La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations CGOS pendant le congé parental des agents**

## TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	DE 510,01 A 610	DE 610,01 A 710	DE 710,01 A 810	DE 810,01 A 910	DE 910,01 A 1 060	DE 1 060,01 A 1 295	> à 1 295,01 NON CONNU



## ENVOI CGOS

Gagnez du temps : Envoyer vos formulaires de prestations ou transmettre un complément d'information ou adresser un message au CGOS par courriel.

Vous devez vous connecter au site CGOS puis accéder à l'onglet **CONTACT**

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation CGOS régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse :

**Carré Vauban Bâtiment A**  
**Place de Besagne**  
**ZAC Dutasta les Ferrailleurs**  
**83 000 Toulon**

# Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie

## Pour les titulaires et stagiaires :

- La maladie ordinaire
- Le congé longue maladie
- Le congé longue durée (tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer et sida)

## Pour les contractuels :

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie



INDICES	TAUX Complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

La CFDT a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



## AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Maladie ORDINAIRE		Longue Maladie	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune	1 an plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	2 ans demi-traitement	Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement.
Maladie de LONGUE DUREE Non imputable au service		Maladie de LONGUE DUREE Imputable au service	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune	5 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	3 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.

# AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE ORDINAIRE

Moins de 4 mois de Services		Entre 4 mois et 2 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune	1 mois plein traitement	Aucune
		1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois à demi-traitement.
		Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées



Entre 2 et 3 ans de Services		3 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune	3 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.	3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement.
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées	Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	

# AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE GRAVE

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1ère année : plein traitement	Aucune
2e et 3e : demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.

# VACANCES ADULTES ET FAMILLE

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	150 €
Tranche 2	150 €
Tranche 3	150 €
Tranche 4	150 €
Tranche 5	100 €
Tranche 6	100 €
Tranche 7	80 €
Tranche 8	80 €
<b>Au plus tard le 31/01/2025</b>	

Le justificatif à produire : facture d'hôtels, Croisières, Camping, Club Vacances, ....

**Nouveauté 2024 : location de Van et Camping car**



**Grâce à la CFDT vous pouvez aussi présenter une facture de transport collectif AVION, BATEAU, CAR ET TRAIN**



Le prestataire Airbnb est accepté à condition d'avoir un numéro de SIRET

VACANCES

## CHEQUES VACANCES

Participation C.G.O.S selon l'apport (épargne ou apport en 1 fois) de 60 € de participation minimum à 350 € de participation C.G.O.S maximum)

Le calcul de la participation du CGOS dépend de votre épargne (mensualités de 30 à 150 € de 4 à 12 mois) et de votre QF.

Il est possible de commander les chèques-vacances sans épargner (de 120€ à 1 800€).

**Une seule demande par agent par an.**

Les chèques vacances sont cumulables avec la prestation vacances adultes et famille.

Le formulaire est à transmettre avant le 31 octobre 2024

QF	TAUX	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
Tranche 1	45 %	780 €	350 €	1 030 €
Tranche 2	45 %	780 €	350 €	1 030 €
Tranche 3	45 %	780 €	350 €	1 030 €
Tranche 4	40 %	840 €	340 €	1 180 €
Tranche 5	30 %	900 €	270 €	1 170 €
Tranche 6	20 %	900 €	180 €	1 080 €
Tranche 7	10 %	900 €	90 €	990 €
Tranche 8	10 %	900 €	90 €	990 €



## VACANCES

### Prix Réduit et Prix Mini

L'offre Vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et de retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- Une assurance voyage Assistance responsabilité civile/assistance/rapatriement/annulation

# TITRES CULTURE

## CONDITIONS :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge.

Le paiement peut se faire par :

**Chèque à libeller au nom de GLADY ou PAIEMENT EN LIGNE PAR CB**

Vous pouvez effectuer une (120€) ou deux ( 2 fois 60€) commandes de titres culture par an.

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles

Le formulaire est à transmettre au plus tard 30 Novembre 2024

**La durée de validité du chèque culture est de 18 mois après l'année d'émission.**

**Ouverture des commandes le 1er avril 2024**



QF	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
1 commande	60 €	60 €	120 €
2 commandes	30 €	30 €	60 €

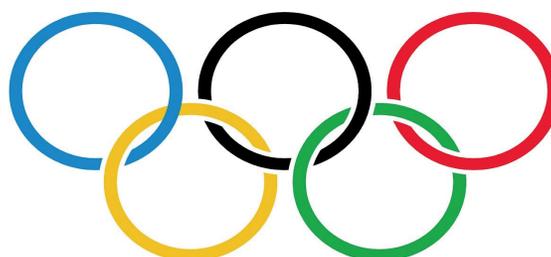
Il faut ajouter 4,50€ de frais postaux

La CFDT a obtenu le paiement en ligne des Titres Culture



## PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE

**PRESTATION SUPPRIMEE**



# NAISSANCE/ADOPTION



Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant. **Le montant est de 180 €**

## GARDE D'ENFANT DE 0 À 6 ANS-CESU

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée.

Tranche de QF	MONTANT CESU 2024 PAR ENFANT	
	AGE DE 0-3 ANS	AGE DE 4-6 ANS
Tranche 1	600 €	300 €
Tranche 2	600 €	300 €
Tranche 3	600 €	300 €
Tranche 4	500 €	250 €
Tranche 5	400 €	200 €
Tranche 6	300 €	150 €
Tranche 7	200 €	100 €
Tranche 8	200 €	100 €



**Les commandes de CESU sont traitées en avril, juillet, octobre et décembre**  
**Le formulaire recto/verso est à envoyer avant le 30 novembre 2024**

## CENTRE DE LOISIRS - ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Pour la garde d'enfants de 3 à 18 ans  
La prestation prend en charge le soutien scolaire

Prestation versée pour chaque enfant.



La CFDT s'est battue et a obtenu cette prestation

Tranche de QF	Montant Plafond de la Prestation
Tranche 1	70 €
Tranche 2	70 €
Tranche 3	70 €
Tranche 4	70 €
Tranche 5	60 €
Tranche 6	50 €
Tranche 7	50 €
Tranche 8	50 €

## PRESTATION ETUDES, EDUCATION ET FORMATION



**La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation, l'accès à l'éducation est une priorité**

Attention pour cette prestation :

- > Cochez la case « demande la prestation PEEF (Prestation Etudes Educations Formations)
- > Constituez le dossier papier ou en ligne avant le 31 juillet 2024
- > Elle sera versée dès la validation du dossier

**MONTANTS de base 2024** : Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre, les montants indiqués correspondent à un QF de 608.

Primaire du CP au CM2: **71 €**

Hébergement (sans condition de distance) : **341 €**

Collège (de la 6ème à la 3ème) : **156 €**

Études supérieures : **851 €**

Lycée/ Enseignement professionnel : **272 €**

Lycée / Enseignement général et technologique : **226 €**

## SPORTS, LOISIRS ET CULTURE ENFANTS

Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle pour les enfants à charge fiscale dans un club, une association ou autre organisme.

Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	70 €
Tranche 2	70 €
Tranche 3	70 €
Tranche 4	60 €
Tranche 5	60 €
Tranche 6	60 €
Tranche 7	50 €
Tranche 8	50 €

Au plus tard le 30/11/2024

ENFANTS

## VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Tranche de QF	Enfants et Adolescents avec Hébergement
Tranche 1	170 €
Tranche 2	170 €
Tranche 3	170 €
Tranche 4	140 €
Tranche 5	120 €
Tranche 6	95 €
Tranche 7	50 €
Tranche 8	50 €

Au plus tard le 31/01/2024

Cette prestation participe aux dépenses occasionnées par les vacances prises par l'enfant ou l'adolescent (19 ans), dans des structures agréées, en France ou à l'étranger.

Les voyages scolaires sont acceptés.

**NOEL DES ENFANTS**  
**Un chèque CADHOC de 30€**  
**pour les enfants**  
**de 1 à 12 ans**  
**MAJ du dossier avant le 31/10**

## PRESTATION ENFANT EN SITUATION HANDICAP

Variable selon le quotient familial.

Montant de base : 800 € (pour un QF de 608)

Forfait minimum versé au-delà du QF 1300 : 180 €

Montant maximum : 1200 € ( 150% de 800 €)

Cette prestation est versée pour votre enfant 19 ans inclus en situation de handicap.

L'enfant doit être à charge fiscale et âgé de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 %.

**Demande à transmettre avant le 30 septembre 2024.**



# AIDE REMBOURSABLE LOGEMENT



## AIDE LOCATION :

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1er loyer

## AIDE DEMENAGEMENT :

Propres moyens ou professionnels,

## AIDE TRAVAUX :

Copropriété, handicap, dépendance, énergie durable

## AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE :

Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement

1. Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours (CAS)

2. Cumulables avec l'aide exceptionnelle remboursable dans la limite de 8000 €

3. Montant plancher de 400 €

4. Et dans la limite du taux d'endettement en vigueur.

=

**8000 €**

en 60 mois maximum

**Les prêts sociaux : La CFDT revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables.**

**Attention : le fond social logement et l'aide remboursable sont cumulables dans la limite de 8000 €**

## AIDES REMBOURSABLES

Besoin financier à caractère social lié à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

### UNE PRESTATION POUR CHAQUE AGENT HOSPITALIER

< 4000 € la durée maximum est de 50 mois

De 4000 € à 8000 € la durée maximum est de 60 mois

## AIDES NON REMBOURSABLES

Une difficulté financière, un imprévu, une maladie, un problème familial, pensez aux AIDES NON REMBOURSABLES

**Les mandatés CGOS CFDT (p.14) sont là pour vous aider dans vos démarches.**

**Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant. Il sera étudié lors de la commission qui a lieu deux fois par mois.**

# FONDS SOLIDARITE FAMILIAL

Cette prestation est versée :

- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de présence parentale**, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.
- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de solidarité familiale**, pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

## PRESTATION DECES

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale.

**Le montant est de 750€ Brut.**

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

**Obtenez gratuitement un renseignement juridique** en matière de logement, consommation, droit de la famille, par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS

- Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- Par internet : [www.cgos.info.rubrique](http://www.cgos.info.rubrique) Vous et votre famille / Droits
- Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent
- Ou par une plateformes sur votre espace agent (<https://cgos.prat.fr>)

The screenshot shows the 'Espace Agent' interface. At the top, there's a navigation bar with 'Espace Agent', 'FAQ', and 'Déconnexion'. The main content area is titled 'RENSEIGNEMENT JURIDIQUE'. Below the title, there's a brief description of the service and a button 'ACCEDER A LA PLATEFORME'. A section 'Exemples de question' features a dropdown menu with 'CONSOMMATION' selected. Below this, there's a question: 'Je viens de commander des billets d'avion sur un site internet pour un séjour à la Réunion, puis-je bénéficier d'un délai de rétractation ?'. A list of categories follows: IMMOBILIER, LOCATIF, VOISINAGE, SOCIAL DROIT PRIVE, FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE, and FAMILLE. On the left side, there's a sidebar menu with options like 'Mes infos', 'Mes droits', 'Prestations et Formulaires', 'Mes suivis', 'Fiscalité', 'Mes services en ligne', 'Code d'accès prestataires', 'Billetterie & Avantages Conso', 'Vacances', 'Renseignement Juridique', and 'Nous contacter'. At the bottom, there's a footer with 'Les sites du C.G.O.S.' and 'Contact'.

# AVANTAGES CONSO



- **ABONNEMENTS ET MAGAZINES**
- **CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION**
- **VOITURES NEUVES**
- **VOITURES OCCASIONS**

Des avantages très intéressants, rendez-vous sur le menu :

[Le C.G.O.S & Vous](#)

## BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attraction, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région

Chaque agent peut bénéficier de 250€ de participation CGOS ainsi que leurs ayants droits

La participation annuelle du CGOS est de **250€ par agent et leurs ayants droits** (par exemple : pour une famille de 4 personnes, c'est 1 000€ par an)

Un agent célibataire bénéficie de deux places par offre.



Accédez au site  
Billetterie C.G.O.S :

[www.avantages-loisirs.cgos.info](http://www.avantages-loisirs.cgos.info)

et découvrez les nombreuses  
**OFFRES DISPONIBLES  
EN LIGNE**



Accédez au site Loisirs  
C.G.O.S :

[www.cgos.info](http://www.cgos.info)

ou par tél au

**01 70 56 59 24**

**du lundi au samedi**

**de 10h à 18H**

# DEPART A LA RETRAITE

Vous partez à la retraite, vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS? Pensez à mettre votre dossier à jour.

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services en position d'activité.

Sont prises en compte :

les années de services effectifs accomplies par l'agent dans un ou des établissement(s) adhérant au C.G.O.S au moment de son départ à la retraite.

Tranche d'Indice Majoré	Montant par année de service
< à 505	54 €
entre 506 et 765	49 €
> à 765	44 €

La date limite de la demande ne doit pas dépasser 5 ans après la date de départ.

## PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS

La prestation annuelle des retraités est versée au QF inférieur à 1295. Il faut que le dossier soit mise à jour.



QF	Montant
De 0 à 340	270 €
De 340,01 à 410	230 €
De 410,01 à 470	210 €
De 470,01 à 570	190 €
De 570,01 à 1295	100 €
Date limite de la demande 30 novembre 2024	

# AGENDA

Prestation	Dernier Délai	Imposable	Non-imposable
<b>Etudes, Education et Formation</b>	<b>31/07/2024</b>	<b>X</b>	
<b>Vacances Adultes et Famille</b>	<b>31/01/2025</b>	<b>X</b>	
<b>Vacances Enfant et Adolescent</b>	<b>31/01/2025</b>	<b>X</b>	
<b>Prestation Enfant en situation de Handicap</b>	<b>30/11/2024</b>	<b>X</b>	
<b>Chèques Vacances *</b>	<b>30/10/2024</b>		<b>X</b>
<b>Titres Culture *</b>	<b>30/11/2024 (papier) 31/12/2024 (en ligne)</b>		<b>X</b>
<b>Sports, Loisirs et Culture Adultes</b>	<b>30/11/2024</b>	<b>X</b>	
<b>Sports, Loisirs et Culture Enfants et Adolescents</b>	<b>30/11/2024</b>	<b>X</b>	
<b>Loisirs et Accueils peri-Scolaire</b>	<b>31/01/2025</b>	<b>X</b>	
<b>Annuelle Retraité</b>	<b>30/11/2024</b>	<b>X</b>	
<b>CESU</b>	<b>30/11/2024</b>		<b>X</b>
<b>Retraite</b>	<b>5 ans après départ</b>	<b>X</b>	
<b>Décès</b>	<b>6 mois après décès</b>		<b>X</b>
<b>Naissance</b>	<b>6 mois après naissance</b>	<b>X</b>	

\* Dans la limite des budgets

Les adhérents **CFDT** bénéficient d'un accompagnement individualisé (ouverture de droits, mise à jour des dossiers, demandes de prestations...).

**Cfdt:** L'**ADHÉSION SERVICES** c'est compris ! 

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...



**REJOIGNEZ-NOUS**  
**CFDT.FR/ADHESION**

En 2024, la **CFDT Santé Sociaux** développe l'action sociale comme elle a su le faire en proposant de nouvelles prestations et contribue à améliorer celles existantes. Pour mettre en place des nouvelles prestations, les organisations syndicales et patronales doivent les valider dans votre instance régionale.

## **Maladie :**

La **CFDT** Santé Sociaux dénonce la dégradation des conditions de travail, et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite. La **CFDT** revendique le maintien de salaire des agents durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière pour prévenir l'usure professionnelle..

## **Aide financière :**

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

## **Prestation Education :**

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT** Santé Sociaux qui met tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

## **Protection Sociale :**

La **CFDT** Santé Sociaux revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

Pour la **CFDT** Santé Sociaux veut un accord national respectant un haut degré de solidarité mettant tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuse

## **Handicap :**

la **CFDT** santé-sociaux revendique l'accès à notre champ professionnel pour les personnes en situation de handicap

Cela donnera plus d'attractivité à nos métiers en tension et à une fonction publique hospitalière à bout de souffle.

## **Nouveau et Pratique**

# GRILLES INDICIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Des grilles indiciaires  
facile à consulter ...



# VOS MANDATÉS CFDT PACA - CORSE AU CGOS

Toute l'équipe CFDT du CGOS se mobilise pour vous au cœur des prestations réponde aux réels besoins de nos agents.

**N'hésitez pas à nous contacter**

**RIGUET Catherine**  
**riguet.c@ch-manosque.fr**

**BUSI Béatrice**  
**cfdt.cgos83@gmail.com**

**HAMMERSTEN Sara**  
**cfdt.aphm@gmail.com**

**SCIBONA Serge**  
**cfdt@ch-martigues.fr**

## **UNE QUESTION ?**

**Besoin d'être accompagné.e ?**

**Je contacte :**